

2024-08-08

OBJET : REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION/STATIONNEMENT

Le Maire de la commune de LUCENAY

VU le Code de la Route, notamment les articles R 415-10, L 411-1, R 411-25 et R 418-10;

VU les articles du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-2, L2213;

VU le code de la voirie routière,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété;

CONSIDERANT la demande du 28 Août 2024 des entreprises ALBERTAZZI, AXIMA et TEDECO pour une circulation interdite du 30 septembre au 11 octobre 2024 :

- Rue des Sports

Afin de permettre les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement

ARRETE

Article 1 :

Du 30 septembre au 11 octobre 2024, la rue des Sports sera interdite à la circulation. Une déviation sera mise en place par le chemin des écoliers.

Article 2 :

Des panneaux de signalisation réglementaires seront mis en place par les entreprises Albertazzi, Axima et Tedeco conformément aux textes en vigueur.

Les entreprises Albertazzi, Axima et Tedeco a la responsabilité du contrôle, de la surveillance et de la maintenance de cette signalisation.

A la fin du chantier, aucun matériaux ne devra rester sur les lieux.

Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché aux abords du chantier.

La Brigade de Gendarmerie de Anse, la Police Pluricommunale, ainsi que les servives de l'Etat habilités et Les entreprises Albertazzi, Axima et Tedeco sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Dans le cas où des perturbations de la circulation proviendraient sur les voies publiques du secteur, les forces publiques pourront interrompre la validité de cet arrêté de façon temporaire ou définitive.

Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à:

- L'entreprise Albertazzi
- L'entreprise Axima
- L'entreprise Tedeco
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Anse.
- Madame le Maire de Lucenay.
- Monsieur le Commandant des Pompiers de Anse Ambérieux d' Azergues Lucenay.
- La police pluricommunale

Fait à LUCENAY le 29 Août 2024

Le Maire, Valérie DUGELAY

